

490: Jour. 6 décembre - Rien d'anormal - Le G^{al} Antoine C^{al} la C.A. propose M. du Kervillan pour remplir effectivement M. Girard.

491: Jour. 7 décembre - Semainche. - Rien d'anormal - Le Papeur particulier de la Riv^{ière} Sanselme ira à l'intérieur reprendre ses fonctions civiles de receveur finances, à la Riv^{ière} C^{al} 6 décembre - Annamite

492: Jour. 7 décembre - Le C^{al} Jams, préfet de la C.A., le Sec^{ret} de l'vétérinaire du Corps d'armée, le Papeur de la Riv^{ière} Sanselme viennent dîner à la popote. A la fin du dîner, M. Buetat qui se présente comme nommé par le ministre et affecté à la 131: Riv^{ière}

493: Jour. 7 décembre

M. Girard ayant téléphoné au 10: C.A. (A^m del'Int^{er}) m. lui dit de partir pour Chartes le plus tôt possible.
Le G^{al} de Riv^{ière} envoie l'ordre suivant n: 5360 du 6^{al} par décision en date du 27 novembre 1915, M. le S^{ec} Int^{er} de Riv^{ière} a été rendu au service du territoire.
Par décision en date du 27 novembre 1915 M. le Papeur Particulier Sanselme a été remis, sur la demande du Ministère des Finances à la disposition de son Administration.
Avant que M. le S^{ec} Int^{er} M^{onsieur} Girard et M. le Papeur Part. Sanselme rejoignent leur nouvelle poste, le G^{al} C^{al} la 131: R.I. tient à leur exprimer ses remerciements pour le concours dévoué et plein d'initiative intelligente qu'ils lui ont prêté en toutes circonstances. Les services qu'ils ont dirigés, avec autorité et compétence ont toujours été en mesure de répondre à toutes les exigences de la situation.
C'est avec un sincère regret que le Général voit s'éloigner ses excellents collaborateurs; il est souhaité que la Division put profiter de leurs services jusqu'au jour où elle aura heureusement terminé sa tâche.
Le G^{al} C^{al} la 131: R.I. Signe: Buetat

494: Jour. 8 décembre - A 8^h soir départ de M. Girard que j'accompagne à la gare des Islettes.

495: Jour. 9 décembre - Rien d'anormal - M. Buetat prend la direction des services.

496: Jour. 10 décembre - Je vais au ravitaillement de gare de Islette avec M. Buetat et Bstingry.
A midi on nous demande si le S^{ec} Int^{er} voit la possibilité de réduire le nombre de forest^{iers} attachés ou officiers d'ad^{min} de la Riv^{ière} - Il répond négativement donnant l'emploi de chacun.

497: Jour. 11 décembre - Rien d'anormal.

498: Jour. 12 décembre - demeuré - Vais au ravitail^{ement} avec M. Buetat et de la S^{ec} de M^{onsieur} Menchould. A midi dîner en l'honneur de l'arrivée de M. Buetat à la Riv^{ière}. Ent^{er} de la 131: R.I. et de son maintien à la 131: R.I., sur le rapport lui a certifié le statut officiers enent.

Le soir arrive d'une note modifiant les droits de chauffage - Une autre note modifie la taxe de ration forte de la viande - Le C^{al} de la Riv^{ière} de Cery prend le command^{ement} du Groupe de Annam des Cent^{es} à la place du G^{al} de Cery, nommé ad^{min} au G^{al} C^{al} en chef

499: Jour. 13 décembre - Rien d'anormal - la pluie a cessé le froid revient

500: Jour. 14 décembre - Arrive la nomination officielle de M. Buetat à la Riv^{ière} de la Riv^{ière}. Une dépêche demande l'état des attachés à Riv^{ière} et officiers d'ad^{min} désirant passer dans l'inf^{anterie}. Envoi d'un état néant.

501: Jour. 15 décembre - Rien d'anormal - M. Comte pharmacien de l'armée et M. Cheumont S^{ec} Int^{er} M^{onsieur} de la C.V.A.A. de la 3: Armée viennent dîner à notre popote

502: Jour. 15 décembre - Rien à signaler - on prépare l'ouverture de la coopérative de la Riv^{ière}